

Contact Presse Capgemini :

Florence Lièvre

Tél. : +33 1 47 54 50 71

E-mail : florence.lievre@capgemini.com

Contact Presse FSCS :

Suzette Browne

E-mail : publicrelations@fscs.org.uk

L'organisme de compensation des services financiers du Royaume-Uni choisit Capgemini comme partenaire technologique stratégique pour accélérer sa transformation digitale

Capgemini et le FSCS ont signé un nouveau contrat de cinq ans

Londres et Paris, le 15 juillet 2020 – [Capgemini](#) annonce avoir été choisi comme partenaire technologique stratégique par le [Financial Services Compensation Scheme \(FSCS\)](#), l'organisme de compensation des services financiers du Royaume-Uni. Dans le cadre de ce nouveau contrat de cinq ans, Capgemini accompagnera le FSCS dans la concrétisation de sa stratégie 2020 en stimulant l'innovation par l'adoption de technologies digitales, cloud et applicatives.

Capgemini collaborera avec les équipes digitales, transformation et informatiques du FSCS et mettra en place un programme visant à accélérer l'adoption des nouvelles technologies, y compris la migration des applications dans le cloud ; l'optimisation de l'analyse de données viendra renforcer la stratégie de gestion des informations de l'organisme, véritable levier de sa transformation digitale.

Capgemini accompagnera également le FSCS dans l'évolution des compétences et des capacités de ses équipes informatiques ainsi que d'un nombre étendu d'employés, avec pour objectif un meilleur usage de la technologie et l'amélioration continue de la culture et des performances de l'organisme britannique.

Au cours des cinq prochaines années, Capgemini travaillera avec le FSCS pour assurer la planification, définir une stratégie à plus long terme, garantir une mise en œuvre efficace de son programme de transformation digitale et minimiser les risques en matière de *delivery*.

Paul Brocklehurst, directeur des systèmes d'information du FSCS, déclare : « *La nouvelle stratégie 'FSCS into the 2020s: Protecting the Future' que nous avons commencé à déployer définit les priorités qui nous permettront de faire face aux défis de la prochaine décennie. La technologie sera clé pour concrétiser notre ambition et répondre aux attentes croissantes des clients et des entreprises. Je me réjouis que Capgemini nous accompagne dans ce projet en tant que partenaire technologique stratégique.* »

Andrew Diaper, Vice-Président pour le secteur *Banking* chez Capgemini, ajoute : « *Nous sommes très heureux d'avoir été choisis comme partenaire technologique stratégique pour aider le FSCS à concrétiser sa stratégie de transformation digitale. Cet accord vient consolider notre collaboration avec le FSCS et je suis convaincu de nos capacités à mettre en place des méthodes de travail innovantes pour répondre à ses ambitions. Le programme que nous mettons en place sera articulé autour de l'innovation et sera synonyme de services améliorés et de gains d'efficacité. Ensemble, nous avons l'énergie, l'ambition et la volonté de faire de cette vision une réalité.* »



À propos de Capgemini

Capgemini est un leader mondial du conseil, de la transformation numérique, des services technologiques et d'ingénierie. A la pointe de l'innovation, le Groupe aide ses clients à saisir l'ensemble des opportunités que présentent le cloud, le digital et les plateformes. Fort de plus de 50 ans d'expérience et d'une grande expertise des différents secteurs d'activité, il accompagne les entreprises et organisations dans la réalisation de leurs ambitions, de la définition de leur stratégie à la mise en œuvre de leurs opérations. Pour Capgemini, ce sont les hommes et les femmes qui donnent toute sa valeur à la technologie. Résolument multiculturel, le Groupe compte aujourd'hui 270 000 collaborateurs présents dans près de 50 pays. Avec Altran, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires combiné de 17 milliards d'euros en 2019.

Plus d'informations sur www.capgemini.com. *People matter, results count.*

À propos du FSCS

Le [FSCS](#) est l'organisme de compensation des services financiers du Royaume-Uni. Il protège les clients des entreprises de services financiers agréées en cas de faillite ou d'arrêt de leurs activités.

Le FSCS intervient pour verser des indemnités dans le cas de faillite d'une entreprise agréée ayant l'incapacité de rembourser l'argent dû à ses clients. Le FSCS est indépendant et a été créé par le Parlement du Royaume-Uni en 2001.